

**Promotion de la coopération entre les petites entreprises
et leurs organisations (Atelier 3, session 1) : les actions proposées par les
Chambres de métiers et de l'artisanat pour accompagner les entreprises
artisanales dans leur processus d'innovation**

**Intervention de Pierre Cormorèche, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain,
et du Comité de pilotage innovation de l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'Artisanat**

Les différentes facettes de l'innovation artisanale

Comme toute entreprise, l'entreprise artisanale innove. Mais l'innovation artisanale se différencie par une démarche souvent non formalisée.

L'entreprise artisanale innove au quotidien pour répondre aux besoins immédiats de ses clients. Elle fait également de l'innovation un véritable mode de pilotage, lui permettant de conserver un avantage concurrentiel.

L'innovation artisanale ne se résume pas exclusivement à une dimension technologique. Elle recouvre des aspects plus vastes comme par exemple l'organisation de l'entreprise, la gestion des compétences, le développement commercial ...

En s'appuyant sur des travaux conduits par le réseau « Artisanat Université » et l'Institut Supérieur des Métiers, quatre types d'innovation peuvent être identifiés :

- L'innovation « simple » : Elle résulte d'une adaptation de l'entreprise aux besoins des clients (*une boulangerie qui propose une gamme de pains ou sandwiches diversifiés*) ;
- L'innovation « sur mesure » : Elle comporte un fort degré de conception motivé par la demande du client (*un menuisier charpentier développant une offre de construction bois proche de son cœur de métier*) ;
- L'innovation « poussée » : Elle est liée à l'arrivée de nouvelles technologies ou réglementations (*le secteur du bâtiment, confronté à l'apparition de nouveaux équipements et matériaux*) ;
- L'innovation « radicale » : Elle traduit la conception d'un produit ou service nouveau pour l'entreprise mais aussi nouveau pour son marché.

Pour l'innovation dite « poussée » ou « radicale », l'intégration de nouvelles technologies représente la plupart du temps une composante essentielle de la démarche qu'il est nécessaire d'accompagner.

L'enjeu pour le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

L'enjeu pour les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) est très directement lié à celui des entreprises. Il s'agit d'inciter, favoriser, accompagner les démarches innovantes dans les entreprises artisanales afin de leur permettre de rester compétitives dans un objectif de pérennité et de développement.

Le rôle et la force des CMA, interlocuteurs naturels des entreprises, sont à deux niveaux :

- Grâce à leur connaissance des entreprises et leur présence sur le terrain, les CMA sensibilisent les entreprises aux démarches d'innovation et identifient des projets dormants.
- Une fois les projets identifiés, les CMA accompagnent les entreprises en apportant une réponse adaptée aux différents types d'innovation définis ci-dessus.

Les CMA contribuent très directement à rompre l'isolement des entreprises artisanales soit en les mettant en relation avec des centres de compétences (pôles d'innovation, centres techniques, universités ...), soit en favorisant les regroupements d'entreprises pour faire progresser collectivement des secteurs d'activités.

Quelques exemples d'actions remarquables :

- La mise en place d'une action collective auprès d'une vingtaine de bouchers charcutiers, en partenariat entre le pôle d'innovation des métiers de bouche (INRACQ) et la CMA de la Réunion (préservation des procédés traditionnels de salaison dans le respect des normes sanitaires) ;
- L'accompagnement, par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Orne et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Basse-Normandie, d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces composites, pour la mise au point d'un procédé innovant ;
- L'accompagnement, par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain, d'une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de mesure, pour la mise en place d'un capteur de mouvement détectant les oscillations des pylônes (lauréat départemental puis national du concours ARTINOV en 2006).

Contacts :

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
12 avenue Marceau - 75 008 Paris – France
Tel : + 33 1 44 43 10 00 - Fax : + 33 1 47 20 34 48
www.apcm.com

Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Ain
102 bd Edouard Herriot – 01 000 Bourg en Bresse – France
Tel : +33 4 74 47 49 00 – Fax : +33 04 74 47 49 69
www.chambre-metiers-01.com